

## SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

### LES STATUTS DE PUPILLE DE LA NATION ET DE PUPILLE DE LA RÉPUBLIQUE

#### **NOTE D'INFORMATION N° 2023-5**

Si le statut de Pupille de la Nation est assez bien connu, puisqu'il remonte à 1917 et qu'il a concerné plus de 800 000 enfants suite à la Première Guerre mondiale, celui de Pupille de la République est de création très récente.

Leur point commun est d'exprimer la reconnaissance de tous les citoyens à l'égard de l'un des parents, décédé ou blessé en servant le pays, et d'engager l'Etat à apporter à ses enfants le soutien indispensable qui leur permettra d'assurer au mieux leur avenir.

Les conditions respectives d'attribution et les différences entre les deux statuts sont signalées dans le tableau joint.

**Les statuts de Pupille de la Nation et de Pupille de la République sont sans rapport avec celui de Pupille de l'Etat.**

#### ***LE STATUT DE PUPILLE DE LA NATION***

Le statut a été institué par la loi du 27 juillet 1917. Son champ d'application a évolué afin de prendre en considération de nouvelles situations.

La qualité de Pupille de la Nation peut être reconnue aux jeunes de moins de 21 ans dont l'un des parents a été tué ou blessé par fait de guerre, lors d'une Opération extérieure ou à l'occasion d'un attentat terroriste. Il est accordé aussi aux enfants d'agents de l'Etat et d'élus décédés suite à une agression.

Ressortissants de l'ONaCVG, les Pupilles de la Nation peuvent bénéficier d'une aide administrative et sociale durant toute leur vie.

Le service départemental de l'ONaCVG des Pyrénées Atlantiques transmet aux tribunaux judiciaires de Pau et de Bayonne une quinzaine de demandes d'adoption par la Nation chaque année. Actuellement, il soutient 60 Pupilles de la Nation au titre de leur scolarité ou de leurs études supérieures.

#### ***LA QUALITE DE PUPILLE DE LA REPUBLIQUE***

La loi du 25 novembre 2021 a créé la qualité de Pupille de la République. Cette mention honore la mémoire des agents des administrations (agents publics, militaires ou certains bénévoles) tués en service notamment du fait de circonstances exceptionnelles ou dans le cadre d'un acte de bravoure ou encore lors d'exercices présentant une dangerosité avérée. Elle honore aussi les professionnels de santé dont le décès est imputable à la COVID-19 contractée dans l'exercice de leurs fonctions.



## Conditions pour qu'un enfant puisse prétendre au statut de :

	<b>PUPILLE DE LA NATION</b> <i>Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, Art L411-1 et suivants</i>	<b>PUPILLE DE LA REPUBLIQUE</b> <i>Loi n° 2021-1520 du 25/11/2021, Art-30</i>
<b>Condition liée au statut du parent</b> <i>(père, mère, tuteur)</i>	Mort pour le Service de la Nation Mort pour la France Victime décédée d'un acte terroriste Blessé de Guerre, blessé en Opération Extérieure, blessé par un acte terroriste	Mort pour le Service de la République
<b>Conditions d'âge de l'enfant</b>	Être âgé de moins de <b>21 ans</b> au moment de la demande	Être âgé de moins de <b>22 ans</b> au moment de la demande
<b>Procédure</b>	Demande à adresser par le ou les parents au Service départemental de l'ONaCVG ou au Tribunal judiciaire Possibilité d'auto saisine du Procureur de la République dans l'intérêt de l'enfant Compétence du Tribunal Judiciaire (audience en Chambre du Conseil)	Initiative de l'autorité hiérarchique ou demande auprès du Service départemental de l'ONaCVG  Décision ministérielle d'attribution du statut
<b>Conséquences</b>	Autorité parentale totalement préservée Bénéfice du statut à vie Mention transcrite en marge de l'acte de naissance Ressortissant de l'ONaCVG	Autorité parentale totalement préservée Bénéfice de la qualité jusqu'au 22 <sup>ème</sup> anniversaire Non ressortissant de l'ONaCVG
<b>Soutiens matériels et financiers (identiques)</b>	Soutien moral et matériel via (entre autres) l'octroi de subventions d'entretien, de scolarité, d'apprentissage ou d'études versées par le Service départemental de l'ONaCVG	Soutien moral et matériel via (entre autres) l'octroi de subventions d'entretien, de scolarité, d'apprentissage ou d'études versées par le Service départemental de l'ONaCVG

Pau, le 21 novembre 2023

Le directeur du Sd ONaCVG des Pyrénées-Atlantiques

Jean-François VERGEZ